



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 19785

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les quelque quatre-vingts sites identifiés en 1997 par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) comme pouvant être potentiellement pollués au radium. Il souhaite connaître le nombre de sites vérifiés à ce jour ainsi que le nombre de sites éventuellement décontaminés.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la liste des sites potentiellement contaminés au radium dans l'inventaire des déchets radioactifs en France publié en 1997 par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). La liste des sites vérifiés et/ou décontaminés a été publiée dans les inventaires en 1998 et 1999 par l'ANDRA. Dans les conclusions du « dossier radium » de l'inventaire 1999 de l'ANDRA, il est indiqué que : « Aujourd'hui en septembre 1999, près des trois quarts des sites radium » relevés en 1997 ont été contrôlés et ne révèlent aucune contamination particulière. « Dans le quart restant, certains présentent des traces de radioactivité sans incidence sur l'environnement et ne sont pas répertoriés. D'autres sont en attente pour des raisons très diverses, avant qu'un lever de doute puisse avoir lieu sur place. Enfin, onze sites font l'objet d'une fiche (dont deux nouveaux cette année) parce qu'ils nécessitent des actions d'assainissement actuellement en cours ou en attente de réalisation. Sous réserve que les derniers levers de doute évoqués ci-dessus puissent être menés à bien, les sites du dossier radium établi en 1997 ont donc pratiquement tous été (ou auront été) contrôlés. Sauf dans le cas particulier de quelques sites dont les propriétaires n'ont pas encore autorisé l'accès, tous les sites identifiés ont effectivement été contrôlés. Depuis la parution du dernier inventaire en 1999, des travaux de décontamination ont été entrepris sur plusieurs sites. En particulier, dans les locaux d'une halte-garderie à Paris, les travaux effectués en sous-sol ont permis de détecter dans les étages des points de contamination qui ont conduit le préfet à suspendre les activités de la halte-garderie. Par ailleurs, sur un autre site, à Gif-sur-Yvette dans l'Essonne, l'installation d'une ventilation mécanique dans les caves a permis d'abaisser les teneurs en radon en dessous de 400 Bq/m³. »

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19785

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5357

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4683